

***DELEGATION DE M. Jean-Charles BRON***

D -20070170

**Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux. Signature. Autorisation.**

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'Emploi de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 Septembre 2005. L'association Maison de l'Emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006.

L'objectif de la Maison de l'Emploi de Bordeaux est d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emplois, aux salariés et aux entreprises. Pour mener à bien cette mission la Maison de l'Emploi de Bordeaux doit associer les collectivités territoriales, fédérer l'action des pouvoirs publics et privés et ancrer le service public de l'emploi dans le territoire de la ville.

La convention pluriannuelle d'objectifs a été signée entre la Maison de l'Emploi de Bordeaux et le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement en date du 8 septembre 2006. L'assemblée générale de l'association du 8 décembre 2006 a approuvé le plan d'actions et le budget pour l'année 2007 que vous trouverez annexés au présent rapport. La participation de la Ville pour l'année 2007 s'élève à 126 000 € sur un budget prévisionnel de 1 585 500 €.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention financière dont le projet est ci-annexé,
- verser la participation, prévue au Budget Primitif 2007, soit 126 000 euros à l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux qui sera imputée sur la fonction 9 sous fonction 90 nature 6574.

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**Entre la Ville de Bordeaux**  
**et l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux**

Entre, la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du \_\_\_\_\_ et reçue à la Préfecture le \_\_\_\_\_,

Et l'Association Maison de l'Emploi de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Hugues MARTIN, autorisé par délibération du Conseil d'Administration, en date du \_\_\_\_\_

**Exposé**

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'Emploi de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 Septembre 2005. L'association Maison de l'Emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006.

L'objectif de la Maison de l'Emploi de Bordeaux est d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emplois, aux salariés et aux entreprises. Pour mener à bien cette mission la Maison de l'Emploi de Bordeaux doit associer les collectivités territoriales, fédérer l'action des pouvoirs publics et privés et ancrer le service public de l'emploi dans le territoire de la ville.

La convention pluriannuelle d'objectifs a été signée entre la Maison de l'Emploi de Bordeaux et le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement en date du 8 septembre 2006.

**Il a été donc été convenu :**

**Article 1 – Mise à disposition des moyens**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux une subvention de 126 000 € (CENT VINGT SIX MILLE EUROS) pour participer au fonctionnement de l'association pour l'année 2007.

**Article 2 – Mode de règlement**

La subvention soit 126 000 euros sera créditée au compte de l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux n° 13335 00301 04173174517 14 établissement Caisse d'Epargne Aquitaine Nord – boulevard Antoine Gauthier 33000 Bordeaux et après signature de la présente convention.

### **Article 3 – Conditions générales**

L'association Maison de l'Emploi de Bordeaux s'engage :

- à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « *association soutenue par la Mairie de Bordeaux* ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

### **Article 4 – Condition de renouvellement**

Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

### **Article 5 – Condition de résiliation**

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

### **Article 6 – Contrôle de la Ville sur l'association**

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

**Article 7 – Droits de timbre et d'enregistrement**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

**Article 8 – Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :  
par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,  
par l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux, Athénée Municipal, Place Saint  
Christoly à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux,**

**Pour l'association  
Maison de l'Emploi de Bordeaux**

## A / OBSERVATION ANTICIPATION ET ADAPTATION AU TERRITOIRE

ACTIONS	MOYENS MOBILISES	PARTENAIRES	RESULTATS ATTENDUS
<p>1. Mise en place d'un observatoire permanent des besoins en emploi et en formation du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Rassembler, analyser des données produites par les partenaires</li> <li>o Coordonner, mutualiser et partager l'ensemble des analyses quantitatives et qualitatives menées</li> <li>o Communiquer et diffuser les observations économiques et des bonnes pratiques : portail, relations presse, événement semestriel</li> </ul>	<p><b>Moyens existants</b> Les services producteurs de statistiques et d'information sur l'emploi Formation des différents utilisateurs par les producteurs de statistiques</p> <p><b>Moyens nouveaux</b> Les différents supports et site de diffusion de l'information Le temps Mde consacré à la collecte, la mise cohérence et la diffusion</p>	<p>DOITEP, DRTEFP, INSEE, Rectorat, ANPE, APEC Mission Locale, PLIE, CCAS, Région, Département, CUB CCI, CM, TT, Ville Assédic Ville, médias locaux</p>	<p>Un diagnostic territorial partagé (offre, demande, orientation et insertion) descendant au niveau infra communal</p> <p>Une diffusion périodique des résultats et de l'information multi supports : publications, événements, internet</p>
<p>2. Analyse prospective sur les secteurs économiques sensibles qui vont connaître des mutations conjoncturelles ou structurelles nécessitant une anticipation des besoins en ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Repérer les secteurs en difficultés du fait de mutations technologiques, de l'évolution démographique de la main d'œuvre, des modifications de l'environnement</li> <li>o Mettre en oeuvre d'un dispositif de traitement des métiers en tension</li> <li>o Analyser les filières émergentes et les besoins de compétences</li> </ul>	<p><b>Moyens existants</b> Les services économiques des organismes professionnelles et interprofessionnels et les services complémentaires dans l'observation et l'analyse du marché du Travail</p> <p><b>Moyens nouveaux</b> Le temps Mde sur l'identification des filières, l'organisation des enquêtes et la mise en oeuvre du dispositif de traitement et d'analyse</p>	<p>CCI + CM, syndicats pro DOITEP, DRTEFP, INSEE Rectorat, Mission locale, AFPA, AREPA, Région, Département, CUB Assédic Dev Eco Ville Medef, TT, CGPME ANPE, AFPA, Greta, Assédic</p>	<p>Identification des entreprises exposées et des emplois menacés</p> <p>Reduction des tensions dans certains secteurs (5 à 15%)</p> <p>Anticipation sur les filières émergentes</p>
<p>3. Evaluation et adaptation de l'offre de services d'accueil (Racensement, cartographie, points forts/points faibles, bonnes pratiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Diagnostic et renforcement qualitatif de l'offre entreprise</li> <li>o Diagnostic et coordination du dispositif d'accueil demandeurs d'emploi et des jeunes</li> <li>o Développer un système d'échange d'information et de veille</li> <li>o Analyser et formaliser les pratiques d'accompagnement</li> </ul>	<p><b>Moyens existants</b> Les différents représentants des entreprises Les acteurs du service public de l'emploi et leurs partenaires associatifs,</p> <p><b>Moyens nouveaux</b> Les associations investies dans l'accueil des demandeurs d'emploi Les actions de la IME en matière de coordination</p>	<p>CCI, CM, Medef, CGPME, partenaires sociaux Région, Département, CUB DRTEFP, ANPE, APEC, Mission locale et PLIE Associations, syndicats de salariés TT, Dev Eco Ville Assédic</p>	<p>Réalisation d'une cartographie globale du dispositif territorial</p> <p>Demarche Qualité et Développement du dispositif</p> <p>Tableaux de bord et indicateurs partagés</p>

## A / OBSERVATION ANTICIPATION ET ADAPTATION AU TERRITOIRE

### A-1 : Mise en place d'un observatoire permanent des besoins en emploi et en formation du territoire

Rassembler, analyser des données produites par les partenaires : identifier les producteurs d'information et rassembler les différentes données en matière d'emploi sur le territoire de Bordeaux (demandeurs d'emploi, données relatives à l'insertion, flux de diplômés, de non diplômés entrant sur le marché du travail), les créations d'emploi et d'entreprise, les besoins en main d'œuvre, les migrations pendulaires liés au travail, les départs en retraite.

Actions :

- o Recherche documentaire sur les producteurs de données
- o Conventions de mises à dispositions des données : définition des supports, de la périodicité et de l'autorisation d'utilisation
- o Mise en cohérence analyse des données

Coordonner, mutualiser et partager l'ensemble des analyses quantitatives et qualitatives menées

Actions

- o Constitution d'un groupe pluridisciplinaire, rassemblant des producteurs de données, des acteurs opérationnels (institutionnels et associatifs) travaillant sur l'interprétation et aboutissant à un diagnostic territorial partagé
- o Réalisation de 2 enquêtes complémentaires annuelles sur les données non disponibles, en particulier sur des zones sensibles et sur des secteurs précis

Communiquer et diffuser les observations économiques réalisées et les bonnes pratiques pour mettre l'emploi au cœur du débat public de façon rationnelle en faisant connaître et partager la situation locale de l'emploi par des acteurs diversifiés.

Actions :

- o Un évènement partenarial (« les entretiens de l'Emploi ») annuel
- o La diffusion les évolutions structurelles et conjoncturelles du marché du travail.
- o Les actions menées sur le territoire ainsi que sur des pratiques exemplaires dans d'autres territoires
- o un bulletin semestriel sur la situation de l'emploi à Bordeaux et sur les actions menées dans ce domaine
- o un portail Web qui mette à disposition les travaux de l'observatoire

**A / OBSERVATION ANTICIPATION ET ADAPTATION AU TERRITOIRE**

**A-2 : Analyse prospective sur les secteurs économiques sensibles qui vont connaître des mutations conjoncturelles ou structurelles nécessitant une anticipation des besoins en ressources humaines**

Repérer les secteurs en difficultés du fait de mutations technologiques, de l'évolution démographique de la main d'œuvre, des modifications de l'environnement

Actions

- Enquête auprès des décideurs économiques professionnels et interprofessionnels, des observateurs et acteurs institutionnels
- Etude d'analyse quantitative sur les secteurs identifiés et évaluations des risques
- Etude sur les difficultés des TPE bordelaise en matière d'emploi et de recrutement

**Mettre en œuvre** d'un dispositif de traitement des métiers en tension

Actions

- Identification des métiers en tension sur le territoire et création d'indicateurs de suivi de la tension
- Elaboration de méthodologie d'intervention partenariale sur les métiers en tension
- Montage d'actions d'insertion et de formation ciblée sur les métiers en tension
- Opérations de valorisation des secteurs en tension à travers des forums et des ateliers (environ 5 manifestations)
- Actions d'information et de sensibilisation auprès des prescripteurs et de la presse

**Analyser** les filières émergentes et les besoins de compétences

Actions

- Identification des filières et évaluation des potentiels de création d'emploi
- Analyse des besoins de compétence dans ces filières et des parcours d'acquisition de compétence
- Evaluation prévisionnelle de la Main d'œuvre formée dans ces filières



## **A / OBSERVATION ANTICIPATION ET ADAPTATION AU TERRITOIRE**

### **A-3 : Evaluation et adaptation de l'offre de services d'accueil (recensement, cartographie, points forts - points faibles, bonnes pratiques)**

#### **Diagnostiquer et renforcer la qualité de l'offre entreprise**

- Recensement des points d'accueil et d'appui en matière pour l'entreprise et pour la création d'entreprise
- Rassemblement des statistiques de fréquentation et suivi des parcours
- Identification des points forts et des recoupements

#### **Diagnostiquer et coordonner le dispositif d'accueil demandeurs d'emploi et des jeunes**

- Recensement des points d'accueil et d'appui pour les demandeurs d'emploi et le public de l'insertion
- Rassemblement des statistiques de fréquentation et suivi des parcours
- Identification des points forts et des recoupements
  - Diagnostic et coordination du dispositif d'orientation des jeunes.
  - Recensement des points d'accueil et d'aide à l'orientation
  - Rassemblement des statistiques de fréquentation et suivi des parcours
  - Identification des points forts et des recoupements

#### **Développer un système d'échange d'information et de veille (ateliers, rencontres régulières, indicateurs, ...)**

- Création de grilles d'indicateurs collectifs et de dispositif de transmission de l'information
- Mettre en place un planning annuel de travail et de rencontres de coordination en complément de la coordination locale du SPE
- ateliers thématiques entre les différents acteurs locaux de la politique de l'emploi

#### **Analyser et formaliser les pratiques d'accompagnement : insertion, demandeurs d'emploi, entreprises, créateurs, ...)**

- Organisation de rencontres au sein de chaque dispositif et entre les différents dispositifs
- Organisation d'ateliers transversaux sur les problématiques communes : notion d'accueil, pratiques d'accompagnement, de suivi,

## B / ACCES ET RETOUR A L'EMPLOI

ACTIONS	MOYENS MOBILISES	PARTENAIRES	RESULTATS ATTENDUS
<p>Harmonisation de l'accueil, l'information et l'orientation des demandeurs d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Renforcer le réseau des acteurs de l'accueil et de l'information et l'entendre aux partenaires associatifs</li> <li>o Développer les pratiques du diagnostic partagé par un groupe de pairs-évaluateurs et d'experts extérieurs</li> <li>o Définir une démarche distinctive MIE Bordeaux (charte qualité, outils de suivi et d'information)</li> <li>o Constituer un portail Web « Emploi à Bordeaux »</li> </ul>	<p><b>Moyens existants</b>            Equipe de Coordination du SPE            Les responsables de structures impliquées dans les problématiques d'emploi  <b>Moyens nouveaux</b>            Accompagné par un consultant            Equipes e-com            Le collaborateur MIE en charge du diagnostic partagé</p>	<p>DIITEFP            ANPE            Mission Locale, Assedic            TT, Medef, Syndicats de salariés            Ville de Bordeaux,            ANPE            Autres</p>	<p>Consultation d'une équipe de travail pluridisciplinaire par quartier ZUS            Evaluation puis labellisation MIE des sites d'accueil            5000 visites mensuelles</p>
<p>Accompagnement individualisé à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Développer un suivi spécifique de publics cibles par une concentration et une coordination de moyens</li> <li>o Généraliser et renforcer les dispositifs de parrainage</li> <li>o Créer et animer un Cyber-espace avec accompagnement à destination d'un public spécifique</li> <li>o Mise en place d'ateliers thématiques (Ateliers outils, Ateliers sectoriels)</li> </ul>	<p><b>Moyens existants</b>            Le savoir faire du PLIE et ses accompagnateurs            Les acteurs du projet dossier unique            Toutes les structures institutionnelles qui pratiquent le parrainage  <b>Moyens nouveaux</b>            Dispositif Cyber base            Les structures associatives qui pratiquent le parrainage et le réseau associatif de l'insertion            Les collaborateurs MIE en charge des actions d'accompagnement</p>	<p>PLIE            ANPE,            Mission locale (équipe Emploi)            APEC            DIITEFP (accompagnement juridique et contrats)            ANPE, Mission locale, APEC            CCI, CM et Medef, CGPME, branches, syndicats de salariés,            associations professionnelles et associations insertion            Ville de Bordeaux, Assedic, CDC</p>	<p>Augmentation de 10% de l'accompagnement et de 5% du placement            Augmentation de 15% du nombre de personnes ressources en parrainage            Cyber espace : 400 visites/mois            10 ateliers/mois</p>
<p>Une politique d'orientation et de formation adaptée au territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mettre en place un réseau des acteurs de l'orientation</li> <li>o Renforcer la cohérence de l'offre liée à l'orientation (calendrier, événements, forum, salons, ateliers)</li> <li>o Développer l'information et les manifestations liées aux métiers saisonniers</li> <li>o Renforcer la mobilité professionnelle (Information, Forum, Ateliers, ...)</li> <li>o Développer une politique de l'emploi par quartier et favoriser la diversité</li> <li>o Mettre en place un réseau local des chargés de mission « entreprise »</li> </ul>	<p><b>Moyens existants</b>            Les acteurs de l'orientation, en particulier sur le public « jeune »  <b>Moyens nouveaux</b>            Structures actuellement non intégrées dans une politique locale de l'Emploi            Les collaborateurs dédiés de la Maison de l'emploi</p>	<p>PAID, CLJA, AFLJ, ADORA, Rectorat,            ANPE,            Mission locale,            ANPE / CCI, CM            Assedic            Dev Eco Ville,            DSU Ville (chargés de développement de quartier)            associations de cadres (AES, CTP, ...)            Maison de l'Emploi</p>	<p>Augmenter de 5% les VAE et inscription en formation            Augmenter de 5% les publics suivis dans les quartiers sensibles            Réseau entreprises : 50 visites/mois et augmentation de la collecte de 5%</p>
<p>Moyens nouveaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o 2,5 chargés de mission Accès et retour à l'emploi et 1 agent d'accueil</li> </ul>			

## B / ACCES ET RETOUR A L'EMPLOI

### B-1 : Harmonisation de l'accueil, l'information et l'orientation des demandeurs d'emploi

**Renforcer le réseau des acteurs de l'accueil et de l'information et l'étendre aux partenaires associatifs**

Actions

- Sur la base des réunions de coordination du SPE, constituer un groupe de coordination local élargi à tous les intervenants de l'emploi en général : entrepreneurs, institutionnels, associations, partenaires sociaux
- Constituer des équipes locales de travail sur des territoires restreints tels que les quartiers

**Développer les pratiques du diagnostic partagé par un groupe de pairs-évaluateurs et d'experts extérieurs**

Action

- Constitution d'un groupe de responsables, en charge collectivement de l'évaluation des différentes structures et de préconisation dans des démarches de progrès. Ce groupe, avec l'appui d'un consultant devra mettre en place une méthodologie d'intervention et d'évaluation basée sur des visites sur site et l'examen des documents et l'organisation du suivi des préconisations.

**Définir une démarche distinctive MdE Bordeaux (charte qualité, outils de suivi et d'information)**

Action

- Elaboration d'une charte Maison de l'Emploi Bordeaux pour garantir l'homogénéité et la visibilité de l'accueil et du traitement des demandeurs d'emploi
- Création d'un guide et d'un Kit à destination du demandeur d'emploi sur le territoire
- Organisation de la collecte d'informations sur les demandeurs d'emploi pour parvenir à une traçabilité du parcours
- Etude de l'implantation du DUDE à tous les partenaires conventionnés de la maison de l'Emploi
- Evaluation périodique de la qualité de la démarche par une structure indépendante.

**Construire un portail Web « Emploi à Bordeaux »**

Action

- Création d'un site d'entrée et d'orientation sur les problématiques d'emploi et qui renvoie immédiatement et visiblement sur les sites des partenaires. Valeur ajoutée du site sur l'orientation utilisateur de sa conception.

## **B / ACCES ET RETOUR A L'EMPLOI**

### **B-2 : Accompagnement individualisé à l'emploi**

**Développer un suivi spécifique de publics ciblés par une concentration et une coordination de moyens**

- Méthodologie de repérage et d'intervention associant les acteurs institutionnels, les entreprises de proximité (géographique ou sectoriel), les associations sur des publics identifiés éprouvant des risques de grand éloignement du marché de l'emploi. Test de la méthode sur une opération, analyse, correction avec l'appui de conseils externe et développement sur d'autres terrains
- Créer des nouveaux parcours d'insertion pour les publics spécifiques et faisant l'objet de discrimination à l'embauche : handicapés, femmes, jeunes issus des quartiers difficiles,

**Généraliser et renforcer les dispositifs de parrainage (mutualiser les expériences, étendre le réseau, construire une approche standardisée)**

- Recensement des différentes modalités de parrainage et des parrains. Analyse du fichier, évaluation des actions
- Création d'une labellisation « parrainage » propre à la Maison de l'Emploi, garantissant des modalités de fonctionnement, de suivi et d'appui
- Création d'un réseau des parrains labellisés Maison de l'Emploi, impliqué dans l'évaluation des actions et privilégié dans le retour des informations

**Créer et animer un Cyber-espace avec accompagnement à destination d'un public spécifique**

- Création d'un espace dédié à la recherche d'emploi par Internet pour des publics n'y ayant pas accès avec accompagnement par Monitorat et encadrement spécifique par une structure et suivi. Espace de travail, équipé et facilitant les conditions de travail en accès semi-ouvert ou sur rendez-vous.

**Mise en place d'ateliers thématiques (Ateliers outils, Ateliers sectoriels)**

- Elaboration d'un programme d'appui à la recherche d'emploi avec deux entrées :
- Ateliers outils de recherche d'emploi : CV, lettre de motivation, entretien, démarche de recherche par des spécialistes de la recherche
- L'information sur les secteurs et les métiers en recrutement immédiat ou les cultures sectoriels par des entreprises ou par des représentants des professions

## **B / ACCES ET RETOUR A L'EMPLOI**

### **B-3 : Une politique d'orientation et de formation adaptée au territoire**

#### **Clarifier et développer les synergies en matière d'orientation et d'information**

##### **Actions**

- Création d'un réseau des acteurs de l'orientation professionnelle et de la formation rassemblant localement les acteurs institutionnels (scolaire, universitaires, publics et privés) et renforcer dans ce réseau une proximité avec les entreprises et les représentants des professions. Organisation de rencontres trimestrielles et création d'ateliers thématiques
- Planification annuelle de l'offre liée à l'orientation (calendrier, événements, forum, ateliers)

#### **Développer l'information et les manifestations liées aux métiers saisonniers et aux métiers en tension**

##### **Action**

- Organisation d'événements d'information et de recrutement liés à des besoins immédiats, clairement identifiés, avec en amont des repérages préalables de publics en difficultés

#### **Renforcer les qualifications et la mobilité professionnelle (Information, Ateliers, ...) des salariés**

##### **Actions**

- Constitution d'un groupe de travail « Employeurs » sur les problématiques de mobilité professionnelle.
- Identification de publics salariés dans des secteurs en mutation qui peuvent l'objet de mesure de qualifications et de formation et d'un encouragement à la mobilité professionnelle
- Organisation d'ateliers restreints sur ces thèmes

#### **Développer une politique de l'emploi par quartier et favoriser la diversité**

##### **Action**

- organisation d'actions de sensibilisation des employeurs à la diversité
- préparation des demandeurs d'emploi locaux à leur insertion dans les entreprises locales

#### **Mettre en place un réseau local des chargés de mission « entreprise »**

##### **Action**

- Création d'un réseau des personnes, en charge du développement des relations avec les entreprises et de susciter des offres d'emploi. Informations et coordination des entreprises ressources, répartition des actions de prospection, dynamisation et élargissement des démarches avec l'appui de partenaires extérieurs et en utilisant des méthodes de stimulation.
- Développement de leur culture entrepreneuriale et de la notion de valeur ajoutée à l'entreprise.

**C / DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET CREATION D'ENTREPRISES**

ACTIONS	MOYENS MOBILISES	PARTENAIRES	RESULTATS ATTENDUS
<p>Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Créer d'une cellule compétences emplois entreprises, interface entre les entreprises et les partenaires de l'emploi</li> <li>o Aider les entreprises dans leurs problématiques de gestion de l'emploi et des compétences</li> <li>o Promouvoir le temps partagé, les GEIO, les formes alternatives d'emploi et l'apprentissage</li> </ul>	<p><b>Moyens existants</b> Les représentants des entreprises et des fédérations professionnelles locales</p> <p><b>Moyens nouveaux</b> Les collaborateurs dédiés de la Maison de l'emploi</p>	<p>Branches et organismes professionnels CCI, CM, DDTTEFP, Université de Bordeaux IV, partenaires sociaux Club d'entrepreneurs, ANPE, associations, TT Associations, Assedic, ANPE, AREPA</p>	<p>Création de 5 GEIO Développement de 5% des contrats en alternance Accompagnement d'entreprises en GPEC</p>
<p><b>Soutien à l'activité et au développement économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Enquête sur les besoins des entreprises des parcs d'activités</li> <li>o Mise en place de plate-forme de qualifications permanentes</li> <li>o Promotion des secteurs et des fonctions économiques à fort potentiel</li> <li>o Mise en place de Task Force sur les opérations importantes</li> </ul>	<p><b>Moyens existants</b> Les acteurs locaux d'interventions sur ces zones, en lien avec les spécialistes de l'ingénierie</p> <p><b>Moyens nouveaux</b></p>	<p>Dev. Eco Ville, Associations d'entreprises (APAB, Bx Nord, ...) ANPE, AFPA, CNAM CCI (appareil de formation) DDTEFP, Assedic</p>	<p>Constitution d'une offre de formations spécifiques Augmenter de 5% le volume de formation dans les parcs d'activités Réalisations d'opérations auprès de groupements d'entreprises</p>
<p><b>Création d'entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Rendre lisible l'offre des différentes structures en matière de créations d'entreprise</li> <li>o Renforcer l'accompagnement des créateurs et le parrainage des projets de création</li> <li>o Promouvoir la création d'entreprise dans les structures de formation initiale</li> <li>o Développer une offre en matière de transmission de TPE commerce et artisanat</li> </ul>	<p><b>Moyens existants</b> Les structures institutionnelles d'aide à la création (région, département, ville,...) Les représentants des entreprises</p> <p><b>Moyens nouveaux</b> Les structures associatives et les clubs de création d'entreprises Les actions de la MdE</p>	<p>CCI, CM Aquitaine Entreprendre (associations) Banques et institutions financières CS-DL (Ville) MIE (association insertion) DDTEFP Associations Ecoles, CCI, CM, Medef, CJD</p>	<p>Un guide et une procédure coordonnée de créations d'entreprise sur Bordeaux. Augmenter de 10 à 015% le nombre de projets de créations d'entreprise Augmenter de 20% le vivier de parrains et accompagnateurs potentiels Susciter des projets de créations « Junior »</p>
<p><b>Centre d'appui à l'Emploi dédié à l'entreprise et aux actions de la MdE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Information, conseil et services sur les problématiques de développement de l'emploi</li> <li>o Lieu de mutualisation d'expérience sur les ressources humaines</li> <li>o Espace de formation en réponse aux besoins des entreprises</li> <li>o Centre de ressources pour la création d'entreprise</li> <li>o Centre d'information sur la mobilité professionnelle</li> </ul>	<p><b>Moyens existants</b> Structures d'appui aux entreprises (associations ou institutions) sur les problématiques d'emploi et de RH</p> <p><b>Moyens nouveaux</b> Les équipes et les infrastructures de la MdE</p>	<p>CCI, CM, Medef, DDTTEFP Associations favorisant le retour à l'emploi Associations impliquées dans la création d'entreprise Structures de formation : AFPA, Cnam, Greta, CCI</p>	<p>Un lieu multipolaire de référence et de ressources pour les entreprises et les acteurs de l'emploi Réaliser 1000 consultations ou accompagnements d'entreprises</p>
	<p><b>Moyens nouveaux</b> 2 chargés mission « Emploi et création d'entreprise »</p>	<p>Maison de l'Emploi</p>	

**C / DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET CREATION D'ENTREPRISES**

**C-1 : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**

**Créer une cellule compétences emplois entreprises**, interface entre les entreprises et les partenaires de l'emploi

Actions

- o Constitution d'un réseau local de personnes ressources sur ces problématiques à partir d'un groupe de réflexion et d'une expertise propre de la Maison de l'Emploi.
- o Mise en place de d'ateliers de sensibilisation, d'information et de partage d'expérience

**Aider les entreprises** dans leurs problématiques de gestion de l'emploi et des compétences

Actions

- o Mise en place d'un accueil de premier niveau par les partenaires de la Maison de l'Emploi avec une mise à niveau généraliste des collaborateurs sur ces questions
- o Conventionnement de prestataires extérieurs pour un appui plus élaboré et mise en place d'un dispositif de financement partiel des prestations

**Promouvoir le temps partagé, les GE, les GEIQ, les formes alternatives d'emploi et l'apprentissage**

Actions

- o Création de GE sur des zones d'activité et sur des secteurs en tension
- o Enquête sur toutes les formes alternatives d'emploi, étude sur leur transposition sur le territoire et identification par un groupe de travail des freins à leur mise en place. Focus sur la problématique des cadres et des travailleurs qualifiés et sur la formule du temps partagé et mise en place d'actions de sensibilisation spécifique
- o Promotion directe de l'apprentissage dans les établissements scolaires auprès des publics identifiés.

## **C / DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET CREATION D'ENTREPRISES**

### **C-2 : Soutien à l'activité et au développement économique**

**Appuyer les opérations de développement économique par une offre en matière d'emploi et de gestion des compétences**

- Enquête sur les besoins en main d'œuvre et en qualifications des entreprises des parcs d'activité afin de faire émerger ou d'anticiper des besoins non exprimés et porteur de compétitivité pour les entreprises.
- Mise en place de plate-forme de qualifications permanentes en constituant une offre spécifique à travers les besoins révélés par les enquêtes. Il s'agit de l'élaboration d'un catalogue spécifique de formations orientant vers des formations existantes, complétées par des formations sur mesure. Ces plateformes sont destinées à satisfaire les besoins de formations des entreprises et à amener vers l'entreprise des publics en parcours d'insertion. Dans les deux cas, ces plateformes assureront l'accompagnement et la mobilisation de financement.
- Promotion des secteurs et des fonctions économiques à fort potentiel d'emploi et de croissance prioritairement auprès des prescripteurs et directement auprès des publics en recherche d'emploi et auprès des salariés à travers des ateliers et des actions de sensibilisation et d'information. Réalisation de supports de communication.
- Mise en place de Task Force sur les opérations importantes à la demande d'entreprise ou des professions, en mettant les partenaires de la Maison de l'Emploi en situation de prestation de service à valeur ajoutée.



## **C / DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET CREATION D'ENTREPRISES**

### **C-3 : Création d'entreprises**

**Rendre lisible et accessible l'offre des différentes structures en matière de création d'entreprise**

**Actions**

- Réalisation d'une carte de la création d'entreprise sur le territoire bordelais recensant les acteurs, leurs compétences, leur champ d'intervention et leur spécificité. Communication de cette carte à tous les acteurs de la création, de l'insertion et de l'orientation
- Organisation d'un accueil de premier niveau homogène sur l'aide à la création et à la transmission d'entreprise par une formation commune des différents prestataires et la constitution d'un réseau de référents.

**Renforcer l'accompagnement des créateurs et le parrainage des projets de création pour augmenter la capacité de création**

**Action**

- Constitution d'un réseau élargi d'accompagnateurs avec l'appui des principaux réseaux bancaires locaux :
- Identification de jeunes retraités avec une notion de réserviste.
- Formation des accompagnateurs actuels et futurs par les banques.
- Mise en place d'un système de valorisation de la fonction d'accompagnateurs

**Promouvoir la création d'entreprise dans les structures de formation initiale**

**Actions**

- Organisation dans les écoles professionnelles et supérieures d'ateliers sur la création d'entreprise avec l'appui d'entrepreneurs locaux.
- Création d'un prix du jeune entrepreneur sur le territoire de Bordeaux
- Identification d'interlocuteurs référents adaptés à un public de jeunes entrepreneurs

**Développer une offre en matière de création et de transmission de TPE commerce et artisanat.**

## **C / DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET CREATION D'ENTREPRISES**

### **C-4 : Centre d'appui à l'Emploi dédié à l'entreprise et aux actions de la MdE**

La Maison de l'Emploi est un concept et un service aux entreprises et aux demandeurs d'emploi qui garantit une modalité d'action homogène et qui s'appuie sur les implantations existantes des différents partenaires. Toutefois, il est important de prévoir, un lieu abritant l'équipe de la Maison de l'Emploi, ouvert prioritairement aux entreprises et qui permettra à la Maison de l'Emploi d'offrir des services d'accueil et de réaliser des actions

#### **Services offerts sur place**

- Information, conseil et services sur les problématiques de développement de l'Emploi : les collaborateurs et les partenaires de la Maison de l'emploi offriront des consultations sur place et chez leurs clients.
- Mutualisation d'expérience sur les ressources humaines tant pour les entreprises et pour les professions que pour les partenaires dans une logique de rencontres
- Espace de formation abritant les sessions conçues en réponse aux besoins des entreprises, à partir des besoins identifiés et réalisés par des partenaires ou par des organismes extérieurs
- Centre de ressources et de documentation pour la création d'entreprise
- Centre de ressources et d'information sur la mobilité professionnelle
- La Maison de l'Emploi pourra aussi héberger les différentes associations intervenantes dans le champ de l'emploi, leur offrant ainsi des locaux, des moyens communs, une plus grande visibilité et une efficacité démultipliée par le décloisonnement et l'association étroite aux missions de la Maison de l'Emploi

PROJET DE BUDGET 2007

NATURE DES RECETTES	Montant
<b>74 Subventions d'exploitation</b>	
Subvention Etat au titre des Maisons de l'emploi	1 260 000 €
Subvention Mairie de Bordeaux	126 000 €
Subventions autres collectivités	63 000 €
Total subventions	1 449 000 €
<b>86 Contributions en nature</b>	
861 Mis à disposition personnels Mairie Bordeaux	52 500 €
861 Mis à disposition locaux Mairie de Bordeaux	52 500 €
862 Prestations Mairie de Bordeaux	31 500 €
Total contributions en nature Mairie de Bordeaux	136 500 €
<b>Total Recettes</b>	<b>1 585 500 €</b>

NATURE DES CHARGES	Montant
<b>64 Charges de personnel</b>	
Total Salaires et charges	640 500
<b>60 Achats</b>	
604 Achats d'études et de prestations extérieures	169 000
606 Achats de matières et de fourniture	23 100 €
Total Achats	191 100
<b>61 Services extérieurs</b>	
613 Locaux	42 000
615 Entretien et réparations (mob. Et immo.)	8 400
616 Primes d'assurances	10 500
617 Etudes et recherches	126 000
618 Documentaiton générale, séminaires	21 000
Total services extérieurs	207 900
<b>62 Autres services extérieurs</b>	
621 Personnels extérieurs à l'entreprise	262 500
622 Honoraires et intermédiaires	21 000
623 Publicité, publications, relations publiques	31 500
624 Transports de biens	15 750
625 Déplacements, missions, receptions	21 000
626 Frais postaux et de télécommunications	15 750
627 Services bancaires et assimilés	2 100
628 Divers	
Total autres services extérieurs	369 600
<b>63 Impôts et taxes</b>	
	52 500
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	
655 Quote-part de résultats sur opérations faites en	105 000
658 charges diverses de gestion courante	15 000
Total autres charges	120 000
<b>66 Charges financières</b>	
	3 900
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 585 500 €</b>

**M. LE MAIRE.** -

Nous revenons à l'ordre du jour dans l'ordre.

**M. BRON.** -

Monsieur le Maire, cette délibération concerne la Maison de l'Emploi.

Cette association a été créée le 18 mai 2006. Rappelons en deux mots les objectifs de cette Maison de l'Emploi qui sont d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emplois, aux salariés et également aux entreprises.

Une convention pluriannuelle a été signée entre la Maison de l'Emploi et le Ministère de la Cohésion Sociale le 8 septembre dernier. L'Assemblée Générale du 8 décembre 2006 a approuvé un plan d'actions et le budget pour l'année 2007.

Notre participation s'élève à 126.000 euros sur un budget prévisionnel de 1.585.000 euros.

Il s'agit de vous demander d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière et à verser la participation prévue.

**M. LE MAIRE.** -

Je reviens juste d'un point en arrière sur la fontaine, délibération 193. L'étude de 2001 portait sur le mur d'enceinte et celle-ci porte sur la fontaine elle-même.

Mais on pourra vous formaliser ça dans une réponse écrite si vous le souhaitez.

Nous revenons au dossier Maison de l'Emploi.

M. HURMIC.

**M. HURMIC.** -

Deux mots sur la Maison de l'Emploi, Monsieur le Maire. D'abord pour compléter les propos de M. BRON. Quand M. BRON dit qu'on l'aide à la hauteur de 126.000 euros, je pense qu'il faut rajouter également au budget les contributions en nature de la Ville de Bordeaux, qui, elles, sont chiffrées à hauteur de 136.500 euros, ce qui double notre participation.

Cela étant je suis d'accord avec vous pour dire que la participation de la Ville au montage financier est peu importante. S'agissant essentiellement d'une politique d'Etat c'est vraiment l'Etat qui est le principal subventionneur et le principal partenaire de l'opération.

Un mot complémentaire si vous le permettez Monsieur le Maire.

Nous avons insisté lorsque nous avons déjà discuté sur cette Maison de l'Emploi sur le rôle d'interface que la Maison de l'Emploi doit jouer entre les offres d'emplois et les demandeurs d'emplois pour ne pas que ce soit un comité *Théodule* de plus qui se préoccupe de l'emploi dans notre ville et dans notre département.

A notre sens ce rôle d'interface est extrêmement important. Il s'agit de remplir des missions que d'autres organismes vraisemblablement comme l'ANPE ne remplissent pas suffisamment bien.

J'ai quand même été étonné de lire dans le quotidien régional Sud-Ouest la semaine dernière à propos du forum qui a été organisé par cette nouvelle Maison de l'Emploi, un peu de condescendance, un peu d'arrogance et de mépris à l'encontre des demandeurs d'emploi.

J'ai sous les yeux l'article de presse qui relatait le forum sur les centres d'appels organisés aux Chartrons par la Maison de l'Emploi :

« Le Directeur interrogé indique que les entreprises peuvent l'appeler sans modération. Pour ce qui est des demandeurs d'emploi ils peuvent nous contacter, nous répondrons, mais ce n'est pas notre rôle et nous ne sommes pas assez nombreux pour répondre à toutes les demandes.

D'ailleurs le Directeur préfère ne pas donner le numéro de téléphone de la Maison de l'Emploi. Il est dans l'annuaire confie-t-il ».

Je crois qu'il faut qu'on soit clair sur la mission donnée à la Maison de l'Emploi. En ce qui concerne les offres d'emplois j'entends qu'elles aient une dimension importante et un endroit où seraient centralisées toutes les offres des entreprises bordelaises. C'est un rôle extrêmement important. Mais je pense qu'il ne faut pas traiter avec condescendance et un brin de mépris les demandeurs d'emplois qui s'adresseraient à la Maison de l'Emploi. Sinon je pense que nous passerons à côté de ce travail d'interface sur lequel les uns et les autres, me semble-t-il, nous avons sérieusement insisté lorsque nous avons voté la délibération sur le principe de la Maison de l'Emploi.

Voilà les observations que je voulais faire à ce sujet.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme MELLIER.

**MME MELLIER.** -

Monsieur le Maire, nous voterons cette délibération. Néanmoins je voudrais faire quelques remarques sur le forum qui s'est tenu sur la télé-prospection.

Bordeaux apparaît être une métropole où les emplois de télé-prospection seraient en pointe. C'est une chose. J'ai entendu effectivement l'animateur de cette initiative dire qu'il y avait dans la région un réservoir de gens qualifiés et que la voix des Bordelais seraient une voix qui passent bien.

Ce sont effectivement des atouts. Mais j'espère que Bordeaux et la Maison de l'Emploi élargiront les propositions au-delà de la télé-prospection. Je pense que les jeunes sont en droit d'attendre un éventail beaucoup plus large pour répondre à leurs attentes au niveau de l'emploi.

Par ailleurs, cela a été évoqué, j'espère que l'ANPE continuera à jouer son rôle de service public. C'est pour cela d'ailleurs que les salariés de cette entreprise étaient mobilisés cette semaine.

Enfin quelques échos pour les jeunes qui ont participé à ce forum. Si, comme vous nous l'avez dit tout à l'heure en réunion des présidents de groupe, 200 jeunes ont eu un emploi sur place, c'est peut-être un début, mais pour beaucoup ce fut une pilule amère précisément par la pauvreté des perspectives d'emplois qui leur sont proposées, notamment le SMIC pour un Bac + 2 c'est difficile à digérer.

Voilà quelques remarques, en espérant que la Maison de l'Emploi présentera aux jeunes un éventail de propositions d'emplois beaucoup plus large pour l'avenir.

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD.

**M. RESPAUD.** -

J'ai deux types d'interrogations.

D'abord sur le territoire de la Maison de l'Emploi, on l'avait abordé au moment de la création, Bordeaux est-il en soi un bassin d'emplois ? En Aquitaine les deux autres Maisons de l'Emploi agréées, Villeuneuve sur Lot / Fumel et le Pays Basque, répondent bien à un bassin d'emplois, à cet objectif. A Bordeaux c'est plus difficile.

Parmi les objectifs de la Maison de l'Emploi il y avait au départ : accueillir et accompagner les demandeurs d'emploi. C'est vrai que les demandeurs d'emploi ne sont pas Bordelais. Ils sont Bordelais dans le sens de l'agglomération, de la Communauté Urbaine de Bordeaux, car il y a une forte mobilité entre la commune de Bordeaux et les autres communes.

Par exemple avec les problèmes de l'aéronautique, les problèmes de Ford, les problèmes autour du laser mégajoule, c'est vrai que là on a peut-être également une pépinière d'emplois possibles. Tout cela ne peut pas être résolu sur Bordeaux.

On en arrive donc à une conception de la Maison de l'Emploi, soit étriquée si on se place dans la seule perspective de Bordeaux, soit au contraire expansionniste.

Voilà ce que je voulais dire. C'est un regret. La Maison de l'Emploi de Bordeaux, ce n'est peut-être pas le niveau pertinent.

A partir de là ça pose des interrogations sur la fonction. Car on a l'impression que finalement vous avez créé la Maison de l'Emploi pour plaire surtout à M. Borloo qui faisait un peu de brassage médiatique pour montrer qu'il faisait quelque chose sur l'emploi.

C'est vrai qu'il y a eu création d'emplois. Au départ 4 emplois étaient prévus. Là, maintenant nous avons un Directeur, et selon les sources on a 6 ou 7 salariés supplémentaires. Donc bravo. Un certain nombre d'emplois directs ont été créés. On vous sait gré de cette effort pour l'emploi.

Mais après, moi je reprends ce qui a été dit par Pierre HURMIC. Le titre de Sud-Ouest est d'ailleurs symptomatique :

« La Maison ne fait pas l'emploi – Pour ce qui est des demandeurs d'emplois, ils peuvent nous contacter, nous répondrons, mais ce n'est pas notre rôle – Le Directeur préfère ne pas donner le numéro de téléphone de la Maison de l'Emploi, il est dans l'annuaire, confie-t-il. »

Donc nous avons une Maison de l'Emploi qui ne veut pas voir les demandeurs d'emploi et qui ne fait pas l'emploi. Alors que fait-elle ? Elle travaille semble-t-il uniquement avec les entreprises.

Le même jour où se déroulait ce forum sur les centres d'appels, les salariés de l'ANPE défilaient pour protester contre la possibilité de faire éclater l'agence par la création de filiales commerciales.

En fait, l'orientation qui semble vouloir être donnée à Bordeaux pour cette Maison de l'Emploi serait d'en faire une institution au seul profit des entreprises plus que pour les particuliers ; une aide au recrutement plus qu'une aide à l'embauche ; un soutien aux employeurs et aux chambres consulaires dont cela aurait dû être le rôle – car c'est bien à la Chambre de Commerce et aux employeurs de jouer ce rôle - et non un soutien aux salariés.

Les syndicats des salariés, d'ailleurs, font-ils partie du Conseil d'Administration comme on l'avait demandé lors de la création ? Non.

Les associations de chômeurs en font-elles partie ? Non plus.

Par contre c'est vrai que la Chambre de Commerce en fait partie, ainsi que d'autres associations d'employeurs.

Je crois que c'est une marque originelle qui fait tache. On ne peut pas être contre cette Maison de l'Emploi car on est pour toute mesure prise à destination de l'emploi. Il y a besoin de toutes les volontés. Mais il est dommageable que la Ville de Bordeaux se substitue ainsi aux chambres consulaires dont c'est aussi la fonction, voire se mette au service des chambres consulaires, alors qu'il vaudrait mieux renforcer le soutien aux demandeurs d'emploi.

Bref, au niveau national comme au niveau local c'est ce que nous combattons. Nous préférons que les Maisons de l'Emploi soient aux côtés des salariés. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Mme DELAUNAY.

**MME DELAUNAY.** -

Une troisième interrogation, Monsieur le Maire, aux deux que vient d'exprimer Jacques RESPAUD, c'est sur l'implantation de la Maison de l'Emploi qui était censée amener distractions, convivialité et loisirs au Grand Parc. Mais, semble-t-il, ce projet est un peu sur le recul. D'ailleurs dans le Contrat de Cohésion Sociale la salle des fêtes n'a été mentionnée que pour la réfection de sa « coquille ».

Donc qu'en est-il de cette implantation ?

A cette question j'ajoute une réponse pour M. MARTIN.

Tout à l'heure vous me disiez, M. MARTIN, que l'Etat n'était pour rien dans le règlement des fouilles.

Article L.524-14 du code du Patrimoine : ces fouilles sont à la charge de l'Etat pour 50%, et dans des conditions particulières, justement pour les individus particuliers, les 50% supplémentaires peuvent être également remboursés.

Donc ce que je vous disais, M. MARTIN, était particulièrement juste.

**M. LE MAIRE.** -

C'était possiblement juste. Je n'en sais rien. Je n'ai pas regardé les textes, mais en tout cas ce n'est pas le problème.

Que ce soit payé ou pas payé par l'Etat, le fait de bloquer les chantiers pendant des mois et des mois c'est un manque à gagner pour le promoteur ou pour le constructeur. Quand c'est la ville, c'est pour le constructeur. Donc il ne s'agit pas de dire que c'est payé par l'Etat. Ce qu'on souhaite c'est que les fouilles se fassent.

Deuxièmement, il y a toujours en politique une technique, ça s'appelle la diffusion de fausses nouvelles. C'est une technique très éprouvée quand on veut faire parler de soi.

Il n'a jamais été question, sauf dans votre imagination, Madame, de renoncer à l'implantation de la Maison de l'Emploi dans la salle polyvalente. C'est même si faux que je me suis moi-même avec Hugues MARTIN rendu sur place il y a peu de temps pour discuter avec la programmiste qui nous a présenté le plan qui est actuellement en cours d'élaboration et qui vous sera soumis naturellement quand il sera plus précis.

Donc vous voyez que là-dessus c'est encore de l'élucubration.

**MME DELAUNAY.** -

C'était une question.

**M. LE MAIRE.** -

Non, ce n'était pas une question... C'était une question... orientée... qui n'a aucune espèce de base. C'est tout. On aurait pu faire l'économie de plusieurs minutes.

M. MARTIN.

**M. MARTIN.** -

Monsieur le Maire, je suis un peu surpris de l'acharnement d'un certain nombre de nos collègues contre ce qui est un facilitateur d'emplois. Par les temps qui courent je crois que c'est bien, même si le chômage diminue beaucoup dans ce pays, et tant mieux.

Facilitateur parce que la Maison de l'Emploi ne doit pas être en direct le réceptacle des demandeurs. La Maison de l'Emploi constitue précisément l'interface entre les demandeurs et surtout entre les entreprises. La Maison de l'Emploi doit définir les gisements d'emplois à venir. Elle est un facilitateur, comme je l'ai dit, et elle met en œuvre des opérations ponctuelles.

Deux exemples :

La SNCF offrait 60 à 80 postes pour les jeunes issus des ZUS de Bordeaux. Elle a demandé à la Maison de l'Emploi de s'occuper de ce dossier : 315 personnes ont été présentes le 7 mars lors du rendez-vous « égalité des compétences ». 293 entretiens. 183 personnes sélectionnées pour la phase 2. 70 convoquées pour la phase 3. Les 70 postes vont être pourvus.



L'opération qui vient d'être conduite, le forum 1000 emplois : 2500 présents. 40 entreprises présentes. 1000 postes à pourvoir – 1000 postes – dans les mois à venir. 200 postes potentiellement pourvus dès la fin de la journée. Un stock d'une centaine de candidatures pour les autres entreprises.

Il y avait 59% de femmes. 38% d'hommes. 37% avaient moins de 26 ans. 16% avaient entre 40 et 50 ans. 3% avaient plus de 50 ans. 74% étaient demandeurs d'emploi. 52% étaient Bordelais. 54% considéraient qu'il y avait adéquation entre les postes proposés et leurs recherches.

Je n'appelle pas ça, mes chers collègues, un bilan négatif. Quelles que soient les répercussions qui ont pu avoir lieu dans tel ou tel journal local je considère que c'est un succès.

Je vous rappelle que la Maison de l'Emploi démarre et que pour l'instant le bilan est parfaitement prometteur.

**M. LE MAIRE.** -

M. BRON.

**M. BRON.** -

Monsieur le Maire, M. HURMIC posait le problème des contributions. Je voudrais faire observer que dans notre délibération les contributions de la ville sont bien indiquées noir sur blanc et donc ne sont pas du tout cachées.

Mme MELLIER nous dit qu'il faut ouvrir, qu'il faut aller plus loin. Bien sûr, Mme MELLIER, mais il faut être ordonné dans son travail et cibler des secteurs particuliers. Ce qui a été fait est un début.

Enfin, M. RESPAUD, je suis très étonné de la logique de votre raisonnement en terme d'emploi et de développement économique.

Pour reprendre votre propos, vous nous dites : cette Maison de l'Emploi est faite pour le profit des entreprises. Vous employez un mot qui n'est pas adapté. C'est pour l'intérêt des entreprises.

Et M. RESPAUD, il faut que vous compreniez une chose essentielle et incontournable, c'est que l'intérêt de l'entreprise et l'intérêt du salarié c'est exactement le même, et que si vous voulez opposer l'un à l'autre vous aurez toujours un échec.

(Brouhaha)

**M. LE MAIRE.** -

Merci mes chers collègues. En tout cas j'ai eu l'occasion de passer un peu de temps à la Cité Mondiale pendant que se déroulait cette opération des 1000 emplois ; je souhaiterais très sincèrement pour l'intérêt des jeunes et des moins jeunes qui étaient là que ce type d'opération se reproduise souvent, parce que sur 2500 personnes, terminer la journée avec 200 propositions de contrats, je crois que c'est une performance qui mériterait de se répéter souvent.

**MME PALVADEAU.** -

M. Hugues MARTIN ne participe pas au vote.

**M. LE MAIRE.** -

M. Hugues MARTIN ne participe pas au vote comme Président de la Maison de l'Emploi.

**M. LE MAIRE.** -

Bon. Il faut quand même que ce soit inscrit sur le procès-verbal parce que sinon, après, les informations fausses se répandent : les fouilles une fois que le chantier a démarré c'est 100% à la charge du promoteur. Ce n'est pas du tout 50% et 50%, c'est 100% .

Et quoi qu'il en soit, de toute manière au-delà du coût ce qui est important ce sont les délais. Il n'est pas acceptable que pendant plusieurs mois on ne puisse pas mettre en place des équipes de fouilles et qu'un chantier soit totalement arrêté. Ensuite il ne faut pas nous dire qu'il faut construire des logements pour Bordeaux...

**MME DELAUNAY.** -

(Hors micro - Brouhaha)

**M. LE MAIRE.** -

Comment ? Ce n'est pas vrai ?

Madame, je peux vous dire que depuis le mois d'octobre le chantier Bouygues que nous avons visité sur la rue du Hâ est arrêté en l'attente de l'arrivée d'une fouille archéologique !

Je demande que ce soit inscrit au procès-verbal de sorte que votre affirmation « ce n'est pas vrai » soit... (inachevé)

**MME DELAUNAY.** -

(Hors micro - Brouhaha)

**M. LE MAIRE.** -

Très bien. Mais à ce moment-là il faudrait préciser les choses.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE  
NON PARTICIPATION AU VOTE DE M. MARTIN**

**D -20070171**

**Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Actions et animations présentées par les associations de commerçants. Demande de subventions. Décision. Autorisation.**

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien de la Ville de Bordeaux en faveur du développement du commerce et des activités artisanales et de services ayant fait l'objet de la délibération n° 20070007 du Conseil Municipal du 29 janvier 2007, les associations de commerçants ont présenté des projets d'animations

Vous trouverez ci-annexés les descriptifs et budgets prévisionnels des projets d'actions et d'animations pour lesquels les associations pourraient bénéficier des subventions municipales suivantes :

Associations	Actions	Dates	budgets prévisionnels		Subventions Ville de Bordeaux
			HT	TTC	
Association La Ronde des Quartiers	Opération "Quartiers Propres"	4 avril 2007	7 734,11	9 250,00	3 000,00
Association Bordeaux Quinconces	Centenaire de l'exposition Maritime de 1907	20 avril au 6 mai 2007	8 689,46	10 392,60	4 000,00
Association des commerçants du Village Nansouty	Fête de quartier - soirée Louisiane Concert de la Fête des Mères	12 mai et 31 mai 2007	4 163,21	4 450,00	2 225,00
<b>TOTAL</b>			<b>20 586,78</b>	<b>24 092,60</b>	<b>9 225,00</b>

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions suivantes :

Association la Ronde des Quartiers	3 000 €
Association Bordeaux Quinconces	4 000 €
Association des commerçants du Village Nansouty	2 225 €

dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées sous réserve de la signature des contrats d'opération correspondants, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires pour les actions qui le nécessitent.

**ASSOCIATION « LA RONDE DES QUARTIERS »**  
**OPERATION « QUARTIERS PROPRES »**

date de réalisation

4 avril 2007

Descriptif détaillé de l'action

**Objectifs :**

Sensibiliser tous les acteurs des quartiers et mettre en avant le rôle de chacun en matière de propreté. Instituer à travers un mouvement civique, le même principe que la journée « Plage propre ».

**Les participants attendus :**

- Commerçants, résidents, enfants à travers notamment, des centres d'animations, maisons de quartiers... avec un accompagnement de la direction de la propreté.

**Mise en œuvre de l'opération :**

Différents cheminements (plan joint) où seront rassemblés tous les participants pour un ramassage des déchets vers un lieu de ralliement central qui sera la Place de la Victoire. Les participants seront identifiés par des chasubles et des équipements (gants, poches poubelles, balais, pinces....). Chaque cortège sera précédé ou suivi par un véhicule de la propreté.

La direction de la propreté très impliquée dans ce projet, organisera sur la Place de la Victoire, des expositions et des démonstrations de véhicules, des actions et jeux pédagogiques sur la thématique propreté en liaison avec la Société Veolia, et les structures associatives de la Ville mobilisées (centres de loisirs, centres d'animations, maisons de quartier...).

Un goûter sera offert à l'ensemble des participants pour clôturer la manifestation.

Partenaires associés

Mairie de Bordeaux, Fisac (Ronde des Quartiers), Chambres Consulaires, , Caisse d'Epargne, Veolia, TV7.....

<b>COUT – FINANCEMENT</b>				
<b>CHARGES</b>			<b>PRODUITS</b>	
INTITULE	HT	TTC	INTITULE	TTC
<b>logistique</b>	<b>6 187,29</b>	<b>7 400,00</b>	<b>Association et partenaires privés</b>	<b>3 250,00</b>
<i>Equipements divers (chasubles, pinces, gants...)</i>	4 180,60	5 000,00		
<i>Panneaux bois et supports autocollants</i>	209,03	250,00		
<i>Pellicules photos et développements</i>	292,64	350,00	<b>Mairie de Bordeaux</b>	<b>3 000,00</b>
<i>frais d'organisation et frais administratifs (assurances, tickets tramway, "livre blanc", matériel goûter (verres, serviettes)...) </i>	1 505,02	1 800,00		
<b>Goûter</b>	<b>1 546,82</b>	<b>1 850,00</b>	<b>Fisac</b>	<b>3 000,00</b>
<i>gâteaux, friandises...</i>	1 086,96	1 300,00		
<i>boissons</i>	459,87	550,00		
<b>TOTAL</b>	<b>7 734,11</b>	<b>9 250,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 250,00</b>





L'association La Ronde des Quartiers décerne le

## Diplôme du jeune éco-citoyen

à \_\_\_\_\_

en remerciement de sa participation à l'opération quartiers propres

le **mercredi 4 avril 2007** à Bordeaux

Et compte sur son engagement à respecter 10 gestes simples pour préserver l'environnement :

- 1 - Je ne gaspille pas l'eau (je ferme le robinet quand je me brosse les dents, je préfère la douche au bain).
- 2 - Je vide l'eau de la carafe ou des verres dans les plantes.
- 3 - J'éteins toujours la lumière en sortant d'une pièce.
- 4 - J'éteins les radiateurs avant d'ouvrir une fenêtre.
- 5 - Je débranche mon chargeur dès que la batterie est pleine (portables, engins télécommandés...)
- 6 - J'éteins la télé, mon ordinateur ou ma console de jeux plutôt que de les laisser en veille.
- 7 - Je referme la porte du frigo sans trainer.
- 8 - Je participe au tri des déchets.
- 9 - Je demande à mes parents d'acheter des produits dans des emballages recyclables.
- 10 - Je ne jette plus rien par terre dans la rue, à la plage, dans un parc ou un jardin.



**Alfredo Julio**

*président de la Ronde des Quartiers*

**Le diplômé**

**MA PLANÈTE, MA VILLE ET MOI**

**ASSOCIATION BORDEAUX QUINCONCES**  
**« CENTENAIRE DE L'EXPOSITION MARITIME DE 1907 »**

**date de réalisation**

20 avril au 6 mai 2007

**Descriptif détaillé de l'action**

L'association Bordeaux Quinconces est en charge de la mise en œuvre de la communication et du gardiennage des foires à la brocante au printemps et à l'automne sur la Place des Quinconces. Le budget supporté par l'association pour ces foires s'élève à 67 000 euros, sans subvention publique. A l'occasion du centenaire de l'exposition maritime de 1907, l'association souhaite organiser une exposition des cartes postales anciennes (agrandies, format 1,50mx0.80m) relatives notamment aux bâtiments construits à l'occasion de cette exposition qui s'était déroulée sur la Place des Quinconces. Ces cartes postales seront placées sur l'ensemble du site de façon à ce que les visiteurs puissent les découvrir au détour des allées. Lors de l'inauguration prévue le samedi 21 avril 2007, une soixante de personnes de l'association « Soulac 1900 » seront revêtues de costumes d'époque et défileront dans les allées de la Foire, les exposants seront également invités à se costumer. L'exposition pourrait être à nouveau mise en œuvre lors de la foire d'automne et participera également à la promotion de ces manifestations.

**Partenaires associés**

Mairie de Bordeaux, partenariat en cours de recherche

**COUT – FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION**

CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	HT	TTC	INTITULE	TTC
<b><u>COMMUNICATION</u></b>	<b>7 100,84</b>	<b>8 492,60</b>	Association et partenaires privés	6 392,60
<i>Fabrication d'une banderole de 6m</i>	250,84	300,00		
<i>tion de 15 cartes postales "agrandies" 1,50m x 0,80m</i>	1 850,00	2 212,60		
<i>Campagne diffusions TV7</i>	5 000,00	5 980,00		
<b><u>ANIMATION</u></b>	<b>1 588,63</b>	<b>1 900,00</b>	Mairie de Bordeaux	4 000,00
<i>Animateur</i>	836,12	1 000,00		
<i>Association "Soulac 1900" prise en charge repas</i>	752,51	900,00		
<b>TOTAL</b>	<b>8 689,46</b>	<b>10 392,60</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 392,60</b>

**ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU VILLAGE DE NANSOUTY**

**« FETE DE QUARTIER NANSOUTY – SOIREE LOUISIANE » - SAMEDI 12 MAI 2007  
« CONCERT DE LA FETE DES MERES » - JEUDI 31 MAI 2007**

**date de réalisation**

Mai 2007

**Descriptif détaillé de l'action**

L'Association des Commerçants du Village de Nansouty souhaite animer le quartier en mettant en place les actions suivantes en mai et juin prochains :

- ⇒ 12 mai 2007 : Fête de quartier - Soirée Louisiane - un concours de pétanque ouvert à tous se déroulera l'après-midi avec à la clef de nombreux lots pour les participants. Une soirée sur le thème de la Louisiane sera organisée avec repas et animation musicale.
- ⇒ 31 mai 2007 : A l'occasion de la Fête des Mères, un concert classique donné par la jeune académie vocale d'Aquitaine sera organisé en l'Eglise de Sainte Geneviève.

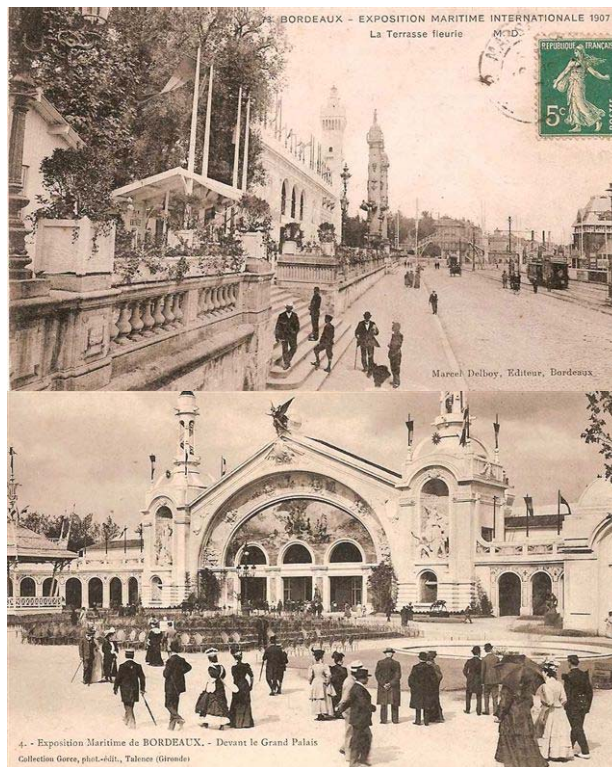
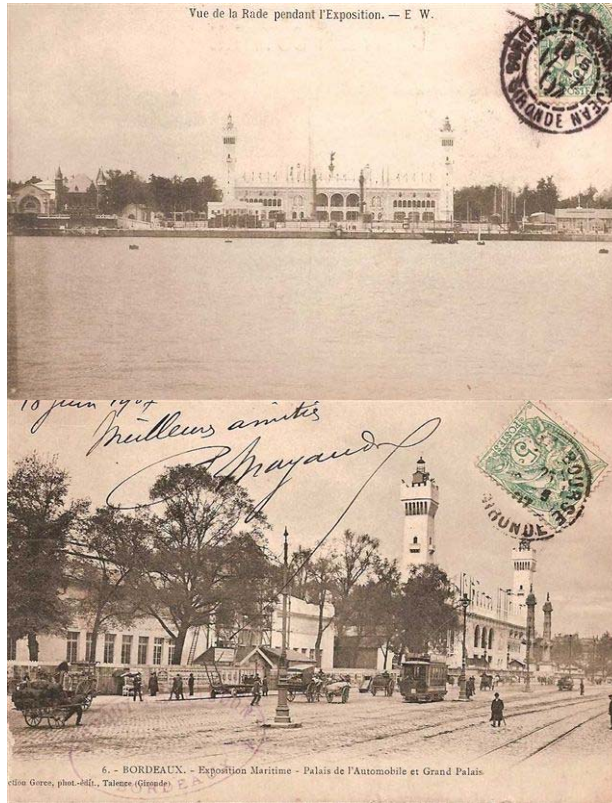
**Partenaires associés**

Mairie de Bordeaux, Fisac (Ronde des Quartiers), commerçants, ensemble choral et instrumental.

<b>COUT – FINANCEMENT</b>				
<b>CHARGES</b>			<b>PRODUITS</b>	
<b>INTITULE</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>	<b>INTITULE</b>	<b>TTC</b>
<b>Fête du quartier - Soirée Lousiane</b>	<b>2 237,79</b>	<b>2 500,00</b>	<b>Association</b>	<b>1 425,00</b>
<i>Concours de pétanque et lots</i>	668,90	800,00		
<i>Concert des Maringouins</i>	900,00	900,00	<b>Mairie de Bordeaux</b>	<b>2 225,00</b>
<i>Sonorisation</i>	334,45	400,00	<i>Fête de quartier et Soirée</i>	1 250,00
<i>Repas</i>	209,03	250,00	<i>Fête des Mères</i>	975,00
<i>Communication : affiches</i>	125,42	150,00		
<b>Concert de la Fête des Mères</b>	<b>1 925,42</b>	<b>1 950,00</b>	<b>Fisac (Ronde des Quartiers)</b>	<b>800,00</b>
<i>Orchestre</i>	1 800,00	1 800,00		
<i>Communication : affiches</i>	125,42	150,00		
<b>TOTAL</b>	<b>4 163,21</b>	<b>4 450,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 450,00</b>



Séance du lundi 2 avril 2007



**M. BRON.** -

Il s'agit de 3 subventions concernant les opérations présenté par des associations de commerçants. Plus particulièrement :

La première, pour l'association « Ronde des Quartiers ». En cette semaine du développement durable il s'agit d'une opération « Quartiers Propres - Devenez éco-citoyen. Vous aimez votre ville ? Participez à l'opération Quartiers Propres le 4 avril, mercredi prochain ». Ce sont des commerçants et des artisans qui en prennent l'initiative.

La deuxième, il s'agit d'une subvention que nous accordons au Centenaire de l'exposition maritime de 1907, du 20 avril au 6 mai pour un montant de 4000 euros.

La troisième concerne le Village Nansouty : Fête de quartier « Soirée Louisiane » et Concert de la Fête des Mères, pour un montant de 2.225 euros.

**M. LE MAIRE.** -

Y a-t-il des observations sur ce 171 ?

Mme DELAUNAY.

**MME DELAUNAY.** -

Monsieur le Maire, concernant cette délibération « soutien au développement du commerce », moi j'aimerais qu'on fasse un soutien tout court à la survie des commerces, en particulier à la survie de tous ces commerces du centre ville qui peinent à maintenir leur activité, qui peinent à maintenir l'emploi, qui peinent à maintenir la vie de nos quartiers et qui peinent à maintenir leur rôle social dans nos quartiers... (Brouhaha)

**M. LE MAIRE.** -

Mes chers collègues, laissons s'exprimer chacun.

**MME DELAUNAY.** -

... qui peinent, Monsieur le Maire, à supporter mille petites charges, mille petites vexations concernant ici une enseigne, là un poteau, qui peinent à accepter la difficulté d'accès aux services municipaux. Ils m'en témoignent régulièrement, et qui souhaitent avoir un guichet unique d'accès direct pour résoudre tous ces petits problèmes et ces charges accumulées que la municipalité leur oppose.

Monsieur le Maire, je crois que nous avons à faire véritablement un choix de société très important, car enfin ce sont nos villes et nos cœurs de villes qui dépérissent, qui se remplissent de banques, d'agences immobilières, avec de temps en temps une agence de travail intérimaire. Nos quartiers se désertifient au sens de la vie réelle.

Je crois qu'une municipalité doit avoir une action forte en faveur du soutien à ses commerces.

**M. LE MAIRE.** -

Merci Madame. Votre intervention traditionnelle, puisque nous avons droit à une intervention du même style à chaque séance, me tire des larmes. Elle est extrêmement émouvante, malheureusement elle est complètement décalée avec la réalité.

Il faut cesser de dire que Bordeaux se désertifie. C'est un mensonge. Bordeaux se repeuple.

Il faut cesser de dire que nos quartiers voient les commerces de proximité disparaître. Ce n'est pas vrai. Il y a de plus en plus de petites épiceries de proximité dans nos quartiers.

C'est si vrai que – je l'ai dit l'autre jour – j'ai fait la comparaison entre ce qu'était la rue Fondaudège lorsque j'ai commencé à y habiter, pas très loin, en 1995 / 96, et ce qu'elle est aujourd'hui. La multiplication des commerces de proximité, que ce soit des épiceries ou autres est tout à fait frappante. D'ailleurs on observe que l'Association des Commerçants de la rue Fondaudège est particulièrement dynamique et particulièrement active, ce qui d'un certain point de vue me rassure.

Je ne sous-estime pas les difficultés du commerce de proximité. Cela fait partie d'une de nos priorités. J'ai dit et redit à maintes reprises qu'il n'y avait pas de ville vivante et chaleureuse s'il n'y a pas de commerces de proximité. Nous essayons de tout faire en ce sens.

Je ne sais pas, Madame, à part vos larmoiements à chaque séance, ce que vous proposez de plus ou de différent. Rien en réalité.

Le guichet unique, ça existe. La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers sont chargées de s'occuper de cela.

Du côté de la ville, nous sommes en contact permanent avec les associations qui se sont constituées : l'Association de la Ronde des Quartiers et l'Association Bordeaux Centre Ville. Ça c'est du vrai travail de proximité. Les commerçants savent d'ailleurs qu'on les aide et qu'on cherche à les aider.

Voilà. Pour le reste nous sommes dans le blablabla, d'une certaine manière.

**MME DELAUNAY.** -

Je ne demande qu'à vous répondre.

**M. LE MAIRE.** -

Je ne sens pas le besoin d'une réponse, Madame. Je ne vous la demande pas. Une autre fois.

M. PAPADATO.

**M. PAPADATO.** -

Moi aussi, une intervention traditionnelle sur les déchets. J'espère que pour vous ça ne sera pas du blabla.

Par rapport à la Ronde des Quartiers, notre groupe approuve et s'intéresse à cette initiative qui nous paraît très intéressante.

Il se trouve que je viens de feuilleter le document « Brèves de quartiers » édité par l'Association Ronde des Quartiers » avec, je pense, l'appui de la Ville de Bordeaux.

Dans ce document on incite les Bordelais à trier. C'est une très bonne opération. Vous pouvez vous douter que les Verts approuvent ce type d'opération,

Cependant lorsqu'on dit qu'on va inciter les enfants à trier en leur disant : viens trier c'est facile, parce que notamment dans notre quartier on a des bacs affectés au recyclage, malheureusement, Monsieur le Maire, j'ai le regret de vous dire – je le dis depuis des années - que dans bon nombre de quartiers bordelais ces bacs n'existent pas. Donc inciter les Bordelais à trier les déchets lorsqu'on ne leur propose pas ces bacs je trouve ça un peu embêtant.

M. CAZABONNE va certainement me dire qu'il va y avoir la deuxième poubelle, mais même avec la deuxième poubelle les bacs de verre sont en nombre insuffisant sur notre ville. Je l'ai déjà dit, je le répète, c'est une borne pour 500 habitants.

Par exemple pour un quartier que vous connaissez bien Monsieur le Maire, ainsi que M. MARTIN, on peut se poser la question de savoir pourquoi il n'y a pas de borne de verre place des Martyrs de la Résistance alors qu'on pourrait largement en mettre.

Les petits bordelais pourraient déposer leur verre à proximité, au lieu d'être obligés de prendre la voiture avec papa ou maman, puisque dans ce quartier il n'y a qu'une borne pour 1500 habitants.

**M. LE MAIRE.** -

Je vois que mes appels à la concision ne sont absolument pas entendus. Ce n'est pas à l'ordre du jour.

**M. PAPADATO.** -

Si.

**M. LE MAIRE.** -

Non...

**M. PAPADATO.** -

Si. Dans la Ronde des Quartiers...

**M. LE MAIRE.** -

Je reconnais, M. PAPADATO que vous n'avez pas complètement tort et que nous avons du retard en ce qui concerne le tri sélectif. C'est vrai.

Nous nous en sommes occupés. Nous avons essayé de mettre la pression. Nous avons maintenant un plan de rattrapage qui d'ici la fin 2008, ce n'est pas rapide malheureusement, devrait nous permettre de couvrir l'ensemble de la ville.

Et je reconnais que sur le tri du verre vous n'avez pas tout à fait tort et que la densité de nos bornes n'est pas tout à fait suffisante.

Cela dit sur la 171 pas de votes hostiles ? Pas d'abstentions ?

Je vous remercie.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**